

Dépendance céréalière et sécurité alimentaire au Maroc : état des lieux, défis et perspectives de résilience

Cereal Dependency and Food Security in Morocco: Current Situation, Challenges, and Resilience Perspectives.

Auteur 1 : Abdellatif NOUREDDINE.

Auteur 2 : Ahmed ABRIANE.

Auteur 3 : Amine AZHARI.

Auteur 4 : Mustapha BOUMESKA.

Auteur 5 : Said AKRICH.

Abdellatif NOUREDDINE, (PES, Laboratoire LAREFMO)
Université Ibn Zohr, FSJES Agadir Maroc

Ahmed ABRIANE, (PES, Laboratoire LAREFMO)
Université Ibn Zohr, FSJES Agadir Maroc

Amine AZHARI, (MC, Laboratoire LAREFMO)
Université Ibn Zohr, FSJES Agadir Maroc

Mustapha BOUMESKA, (MCH, Laboratoire LAREFMO)
Université Ibn Zohr, FSJES Agadir Maroc

Said AKRICH, (PES, Laboratoire LAREFMO)
Université Ibn Zohr, FSJES Agadir Maroc

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : NOUREDDINE .A, ABRIANE .A, AZHARI .A, BOUMESKA .M & AKRICH .S (2026). « Dépendance céréalière et sécurité alimentaire au Maroc : état des lieux, défis et perspectives de résilience », African Scientific Journal « Volume 03, Num 34 » pp: 0001 – 0024.



DOI : 10.5281/zenodo.18280664
Copyright © 2026 – ASJ



Résumé

L'article analyse la dépendance croissante du Maroc aux importations de céréales et ses conséquences sur la sécurité alimentaire nationale. Malgré l'importance stratégique de l'agriculture, la production céréalière reste insuffisante et très vulnérable aux aléas climatiques, notamment aux sécheresses récurrentes. La forte consommation de blé, parmi les plus élevées au monde, accentue le déficit structurel entre l'offre nationale et la demande. Cette situation expose le pays aux fluctuations des marchés mondiaux et aux chocs géopolitiques, comme l'a montré la crise des prix en 2022-2023. L'article examine les facteurs structurels de cette dépendance, tels que la faible productivité, la prédominance de l'agriculture pluviale et l'insuffisance des capacités de stockage. Il évalue également les impacts économiques, sociaux et nutritionnels de cette dépendance. Il analyse le rôle des politiques publiques, notamment les subventions, l'action de l'ONICL et les stratégies agricoles nationales. Enfin, il propose des pistes de résilience visant à renforcer la souveraineté alimentaire à l'horizon 2030, à travers l'irrigation stratégique, la diversification agricole et une gouvernance adaptative.

Mots clés :

Sécurité alimentaire, Dépendance céréalière, Maroc, Politique agricole, Souveraineté alimentaire, Résilience.

Abstract

This article analyses Morocco's growing dependence on cereal imports and its consequences for national food security. Despite the strategic importance of agriculture, cereal production remains insufficient and is heavily affected by climatic hazards, particularly recurrent droughts. High wheat consumption, which is among the highest in the world, exacerbates the structural deficit between domestic supply and demand. This situation exposes the country to global market fluctuations and geopolitical shocks, as demonstrated by the price crisis of 2022-2023. The article examines the structural factors behind this dependence, such as low productivity, the predominance of rain-fed agriculture and insufficient storage capacity. It also assesses the economic, social and nutritional consequences of this dependence. It analyses the role of public policies, particularly subsidies, the functioning of the National Organisation for Wheat, Maize and Cowpea (ONICL) and national agricultural strategies. Finally, it proposes ways to achieve resilience in order to strengthen food sovereignty by 2030, through strategic irrigation, agricultural diversification and adaptive governance.

Keywords

Food security, Cereal dependency, Morocco, Agricultural policy, Food sovereignty, Resilience.

Introduction

Le Maroc fait face à une dépendance structurelle en céréales qui pose un sérieux défi à sa sécurité alimentaire. Bien que l'agriculture occupe une place importante dans l'économie nationale, la production céréalière nationale demeure insuffisante pour couvrir les besoins d'une population croissante et fortement consommatrice de pain et autres produits céréaliers. En effet, la consommation de blé au Maroc atteint environ 255 kg par habitant et par an (Belmahi et al., 2023) ; l'un des niveaux les plus élevés au monde ; si bien que les céréales fournissent une part majeure des apports caloriques du pays. Or, la production nationale de blé, d'orge et de maïs est soumise aux aléas climatiques d'un environnement semi-aride et à la variabilité interannuelle des précipitations. Les sécheresses à répétition de ces dernières années ont lourdement affecté les rendements céréaliers, en particulier dans les zones pluviales du nord et du centre du pays.

Parallèlement, le Maroc s'est engagé depuis plusieurs décennies dans une politique d'ouverture commerciale et d'accords de libre-échange qui facilitent l'importation des denrées alimentaires à des tarifs compétitifs. Cette intégration aux marchés mondiaux a certes permis de pallier les déficits de production intérieure, mais elle a aussi accru l'exposition du pays aux chocs externes. La flambée des cours mondiaux des céréales en 2022-2023, alimentée par les perturbations logistiques post-Covid et la guerre en Ukraine, a illustré cette vulnérabilité : le Maroc a vu sa facture d'importation céréalière augmenter de 17 % en 2024 par rapport à 2023, exerçant une pression sur sa balance commerciale et sur son budget de compensation. Ainsi, inflation mondiale et tensions géopolitiques se répercutent directement sur la sécurité alimentaire nationale, malgré les subventions étatiques visant à contenir le renchérissement des produits de base.

Dans ce contexte, il est crucial d'analyser la situation de la dépendance céréalière du Maroc et ses implications pour la sécurité alimentaire. L'approche méthodologique adoptée s'inscrit dans un positionnement épistémologique positiviste à dominante empirico-analytique, visant à comprendre et expliquer la dépendance céréalière du Maroc à partir de faits observables et de données objectives. La recherche mobilise principalement une démarche analytique et descriptive, fondée sur l'exploitation de données statistiques, de rapports institutionnels et de travaux académiques antérieurs. Le mode de raisonnement est essentiellement inductif, partant de l'analyse des évolutions concrètes de la production, de la consommation et des importations céréalières pour dégager des régularités, identifier les facteurs structurels de dépendance et en évaluer les impacts sur la sécurité alimentaire. Ce raisonnement inductif est complété par une

logique déductive lors de l'examen des politiques publiques et des stratégies de résilience. L'approche est ainsi mixte et systémique, combinant observation empirique, analyse institutionnelle et mise en perspective prospective afin de formuler des recommandations opérationnelles à l'horizon 2030.

L'article propose (1) un état des lieux de la production et de la consommation céréalières au Maroc, à l'aide de données statistiques actualisées et de comparaisons historiques, (2) une analyse des facteurs de dépendance, (3) un examen des enjeux de sécurité alimentaire associés, (4) une étude critique des politiques publiques mises en œuvre, et (5) l'exploration de quelques pistes de résilience pour renforcer la souveraineté alimentaire du Maroc à l'horizon 2030.

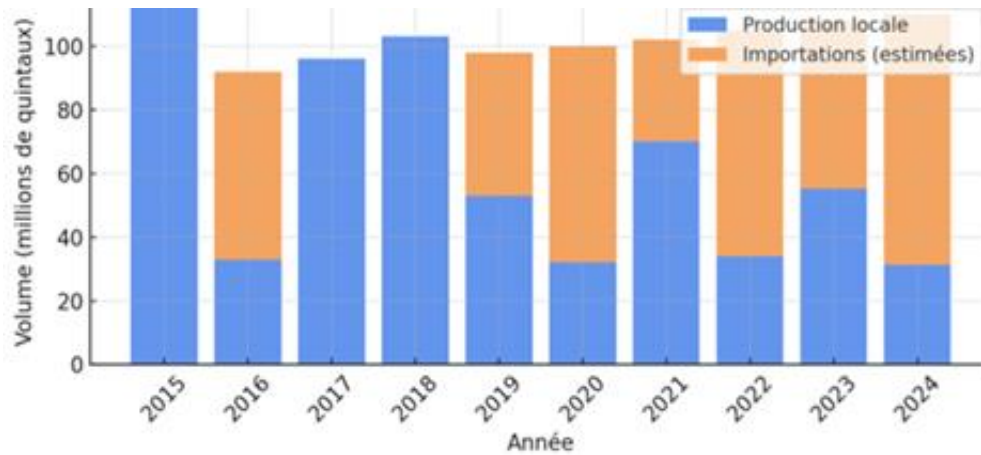
1. État des lieux de la production et de la consommation céréalière au Maroc

1.1. Superficies et production céréalière

Les cultures céréalières occupent environ 4,5 millions d'hectares au Maroc lors des années favorables, soit près de la moitié de la superficie agricole utile du pays. Ce chiffre illustre l'importance stratégique des céréales (blé tendre, blé dur et orge principalement) dans le système agricole national. Toutefois, la très grande majorité de ces superficies est en régime pluvial – seulement environ 300 000 ha sont irrigués dans les campagnes récentes – ce qui rend la production extrêmement tributaire de la pluviométrie. En année pluvieuse, les récoltes peuvent être abondantes : par exemple, durant la campagne 2014-2015 le Maroc a obtenu un record historique de 115 millions de quintaux de céréales (soit 11,5 millions de tonnes), et plus récemment la campagne 2017-2018 a enregistré 103 millions de quintaux récoltés grâce à de bonnes pluies et un rendement moyen exceptionnel de 22,9 q/ha. À l'inverse, en année de sécheresse sévère, la production peut chuter drastiquement sous les 30 millions de quintaux – ce fut le cas par exemple en 2019-2020 et à nouveau en 2021-2022. En 2022, suite à une grave sécheresse, la production nationale totale n'a atteint qu'environ 34 millions de quintaux. La campagne suivante 2022-2023 a bénéficié d'une pluviométrie mieux répartie, permettant une récolte en nette reprise à 55,1 millions de quintaux (+61,8 % par rapport à l'année précédente) (Ministère de l'Agriculture Maroc, 2024). Mais ce sursaut fut de courte durée : la campagne 2023-2024 a de nouveau subi un déficit hydrique important, conduisant à une récolte prévisionnelle d'à peine 31,2 millions de quintaux, en baisse de 43 % sur un an (Ministère de l'agriculture, 2024). Ces fortes fluctuations illustrent l'irrégularité structurelle de la céréaliculture marocaine, prise en étau entre un potentiel agronomique amélioré et des conditions climatiques de plus en plus erratiques. Notons d'ailleurs que malgré les progrès techniques, la production céréalière marocaine sur la période récente (2020-2024) s'établit en

moyenne à 5,6 millions de tonnes par an d'après la FAO, soit un niveau encore 15 % inférieur à la moyenne quinquennale historique du pays.

Figure 1 : Évolution de la production céréalière du Maroc et dépendance aux importations (2015-2024).



Source : FAO (2023)

Les barres bleues indiquent la production locale (en millions de quintaux), tandis que les segments orange estiment la part des besoins couverts par les importations. Les données illustrent l'extrême variabilité interannuelle des récoltes marocaines, avec des pics en années humides (2015, 2017-2018) et des effondrements en années sèches (2016, 2020, 2022, 2024). Sur la décennie, la consommation nationale de céréales a crû progressivement (de l'ordre de 9 à 11 millions de tonnes), élargissant le déficit structurel à combler par les achats sur le marché mondial.

1.2. Consommation et dépendance aux importations

La consommation nationale de céréales (toutes espèces confondues) s'élève aujourd'hui à environ 11 millions de tonnes par an. Cette demande intérieure a franchi ce seuil symbolique en 2024, soulignant une fois de plus le rôle crucial des importations dans l'approvisionnement du pays. En effet, la production locale ne suffit que rarement à satisfaire les besoins. Sur la période récente, la part des besoins couverte par la production nationale a oscillé entre 20 % les pires années et près de 55 % les meilleures années. Selon des données compilées par l'institut spécialisé IndexBox, le Maroc n'a produit que ~2,2 millions de tonnes de céréales en 2024, soit moins de 20 % de la consommation cette année-là – environ 80 % de l'approvisionnement céréalier provenait donc de l'étranger (Maboudi, 2025). En 2022 également, seulement 28 % de la consommation céréalière avait pu être couverte par la récolte nationale, le reste (72 %) ayant dû être importé. Cette dépendance céréalière tend même à s'amplifier dans le temps, sous l'effet combiné de la croissance démographique et de l'évolution des habitudes alimentaires.

La population marocaine a été multipliée par trois depuis 1960 (atteignant environ 37 millions d'habitants en 2023), tandis que les régimes alimentaires se sont de plus en plus tournés vers des produits céréaliers transformés (farines, pains, pâtes, semoules), riches en blé tendre et en maïs souvent importés. Les besoins céréaliers ont ainsi augmenté plus vite que la production agricole nationale, creusant un écart structurel. À l'échelle maghrébine, le Maroc partage avec ses voisins (Algérie, Tunisie, Égypte) un profil de grand importateur de céréales pour combler son déficit vivrier. Cependant, à la différence de pays pétroliers comme l'Algérie, le Maroc doit financer ces achats extérieurs sans la rente des hydrocarbures, ce qui met périodiquement à l'épreuve sa balance commerciale et ses finances publiques (via la subvention des prix à la consommation). En 2021, les importations agricoles et agroalimentaires du Maroc ont atteint l'équivalent de 6,9 milliards de dollars, contre seulement 5,3 milliards de dollars d'exportations agro (essentiellement fruits, légumes et produits de la mer), témoignant d'un déficit commercial alimentaire chronique aggravé par la facture céréalière. L'envolée des cours mondiaux en 2022 a sans doute creusé davantage ce déficit.

1.3.Profil des céréales importées

Parmi les céréales dominantes dans l'alimentation marocaine, le blé tendre occupe la première place. Céréale de base pour la fabrication du pain, il représente à lui seul environ la moitié de la consommation céréalière du pays. D'après les estimations, la demande intérieure en blé tendre avoisine 45 millions de quintaux par an (4,5 Mt), dont environ 75 à 80 % est couvert par des importations en année moyenne (Nord Céréales, 2021). Vient ensuite le maïs, dont la consommation a fortement augmenté. Le Maroc a ainsi importé environ 2,2 millions de tonnes de maïs en 2024. Le blé dur, utilisé pour la semoule et les pâtes, constitue un plus petit volume d'import (quelques centaines de milliers de tonnes certaines années) car la production nationale (notamment dans le Saïs et le Tadla) en couvre une part non négligeable lors des bonnes récoltes. Enfin, l'orge est avant tout cultivée localement et utilisée comme aliment du bétail et pour certains plats traditionnels ; les importations d'orge ne sont activées que lors des sécheresses sévères pour soutenir l'élevage (achat d'orge subventionnée distribuée aux éleveurs). Globalement, la France a longtemps été le principal fournisseur de céréales du Maroc – par exemple, en 2024 la France a exporté vers le Maroc quelque 4,1 millions de tonnes de blé tendre. Toutefois, face à la volatilité du marché européen et aux aléas géopolitiques, le Maroc s'emploie à diversifier ses origines d'importation. Depuis fin 2023, la part du blé importé depuis la Russie a fortement augmenté, compensant en partie la diminution des expéditions en provenance de l'Union européenne. Des cargaisons ont également été contractées auprès de

nouveaux partenaires comme le Kazakhstan (un corridor céréalière Astana-Rabat a été inauguré en 2024) et les États-Unis, ou ponctuellement auprès de pays voisins (Espagne, voire Algérie) lorsque les opportunités se présentent. L'objectif affiché des autorités est d'éviter une dépendance excessive vis-à-vis d'un seul fournisseur et de sécuriser les flux en cas de crise internationale.

2. Facteurs de dépendance céréalière au Maroc

Plusieurs facteurs structurels expliquent la dépendance céréalière du Maroc, tenant autant aux caractéristiques internes du secteur agricole qu'au contexte des politiques publiques et des échanges commerciaux.

2.1. Structure agraire et productivité

L'agriculture céréalière marocaine est dominée par une myriade de petits exploitants en zones bour (non irriguées), aux moyens techniques limités et fortement exposés aux caprices du climat. Historiquement, la « céréaliculture de subsistance » occupait jusqu'à 90 % des terres cultivées sous le Protectorat, et aujourd'hui encore plus de 50 % de la superficie agricole utile (SAU) est en céréales. Ces exploitations céréalières se caractérisent par de faibles rendements comparés aux standards internationaux, malgré des améliorations notables ces dernières décennies. Sous l'impulsion du Plan Maroc Vert (2008-2020), des programmes d'intensification et de diffusion de variétés améliorées ont permis d'élever les rendements moyens nationaux d'environ 30 à 40 % : par rapport à la période 2000-2007, les rendements moyens 2008-2017 sont passés de 14,2 à 18,7 q/ha pour le blé tendre, de 13 à 17,8 q/ha pour le blé dur, et de 8,2 à 11,9 q/ha pour l'orge. Cette progression, fruit de la recherche agronomique (sélection variétale) et de la vulgarisation de bonnes pratiques (fertilisation, mécanisation, semis améliorés), reste toutefois insuffisante au regard des potentialités et surtout des besoins. En effet, avec des rendements souvent compris entre 1 et 2 t/ha en moyenne, la production céréalière demeure très aléatoire. L'irrigation, qui pourrait stabiliser les rendements, ne concerne qu'environ 8 à 10 % des superficies céréalières dans les meilleures années (400 000 ha irrigués en 2022-23), et beaucoup moins en année de sécheresse (seulement 300 000 ha en 2023-24), en raison de la pénurie d'eau. Le remplissage des barrages a atteint des niveaux historiquement bas (en 2023, à peine 33 % de taux de remplissage en moyenne nationale), entraînant des restrictions majeures de l'irrigation dans les grands périmètres agricoles hors Gharb et Loukkous. Sans irrigation de secours, de nombreuses parcelles céréalières restent à la merci d'une mauvaise pluviométrie. La concentration géographique de la production ajoute un autre facteur de vulnérabilité : plus de 80 % des céréales nationales

proviennent de quelques régions à bonne pluviométrie (Fès-Meknès, Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat, Tanger-Tétouan). En cas d'anomalie climatique dans ces « greniers du Maroc », c'est toute la récolte nationale qui fléchit. La structure foncière morcelée, conjuguée à la dégradation progressive des sols (érosion, baisse de fertilité) et à la variabilité pluviométrique accrue par le changement climatique, expliquent ainsi que la production céréalière nationale peine à suivre la demande. Malgré des rendements en hausse tendancielle, le gap productif persiste car les gains obtenus en année normale sont annulés par les pertes en année sèche.

2.2. Politiques de stockage et réserves stratégiques

Un facteur aggravant de la dépendance est le manque de capacités de stockage et l'absence historique de stocks stratégiques de céréales d'envergure. Durant les décennies passées, le Maroc n'a pas mis en place de réserve publique significative de céréales, se reposant largement sur le marché pour s'approvisionner « juste-à-temps ». Les stocks de sécurité détenus par les opérateurs sont restés modestes, généralement de l'ordre de quelques semaines à deux mois de consommation, ce qui rendait le pays vulnérable à la moindre rupture d'importation ou flambée soudaine des cours. Conscient de cette lacune, le gouvernement a récemment amorcé un tournant stratégique. Depuis 2021, il a suspendu les droits de douane sur les importations de blé en vue de faciliter la constitution de réserves. Fin 2023, face à la mauvaise récolte annoncée, les autorités ont lancé un programme incitatif : subventionner le stockage du blé à hauteur de 2,5 DH/quintal stocké par quinzaine, afin d'encourager les opérateurs à remplir les silos nationaux. En février 2024, l'Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses (ONICL) a piloté un appel d'offres pour constituer en trois mois un stock stratégique de 10 millions de quintaux de blé tendre, équivalent à trois mois de consommation nationale (ONICL/FNCL, 2025). Cette opération a dépassé ses objectifs, portant le stock de sécurité à près de 12 millions de quintaux de blé tendre fin avril 2024, soit un peu plus de trois mois d'autonomie nationale (Khatla, 2024). L'ambition à moyen terme est de créer un dispositif de stock régulé assurant 4 à 6 mois de réserves en céréales stratégiques. Un projet de stock de réserve stratégique est en cours d'élaboration en partenariat avec la Fédération nationale des négociants en céréales (FNCL) et la Confédération patronale (CGEM). Ce stock serait géré en coordination public-privé : les opérateurs du marché conserveraient la liberté d'importation (maintien de la libéralisation), l'État prenant à sa charge les coûts de stockage et intervenant au besoin pour acheter les surplus de bonnes récoltes et les réinjecter en période de pénurie. Un tel mécanisme, s'il aboutit, réduirait la dépendance immédiate aux arrivages extérieurs et offrirait

un tampon en cas de choc d'offre ou de flambée des prix internationaux. Il nécessite toutefois d'investir dans de nouvelles capacités de silo car les infrastructures actuelles sont jugées insuffisantes pour stocker durablement de gros volumes.

2.3.Dépendance vis-à-vis des importations et du marché mondial.

Par définition, plus la production nationale est déficitaire, plus la dépendance aux importations s'accroît. Le Maroc se trouve dans la nécessité structurelle d'importer entre 4 et 8 millions de tonnes de céréales chaque année selon les récoltes. En 2023/2024, campagne marquée par une faible production, les besoins d'importation de céréales (juillet à juin) étaient estimés à 9,9 millions de tonnes, soit 24 % au-dessus de la moyenne quinquennale. Une telle volumétrie place le pays parmi les plus grands importateurs de céréales en Afrique. Cette dépendance externe comporte plusieurs facettes. D'une part, elle expose l'approvisionnement national aux aléas géopolitiques internationaux : crise sanitaire, conflits armés, mesures protectionnistes de pays exportateurs peuvent à tout moment perturber les flux commerciaux. La guerre en Ukraine a ainsi entraîné une réorientation des flux et une volatilité accrue des prix, que le Maroc a subies de plein fouet. D'autre part, la dépendance signifie que le Maroc est preneur de prix sur le marché mondial, sans maîtrise sur les cours : toute hausse des prix internationaux se répercute sur sa facture d'importation, voire sur les prix intérieurs si les subventions ne suffisent pas à compenser. Enfin, la concentration de certaines origines d'importation (par exemple 50-60 % depuis l'Union européenne jusqu'en 2022) posait un risque de dépendance envers un nombre restreint de fournisseurs. Le pays cherche à corriger cela en diversifiant ses sources (Europe de l'Est, Amérique, mer Noire, Amérique du Sud). Néanmoins, cette diversification a ses limites pratiques (contraintes logistiques, normes de qualité des blés, coûts de transport). En somme, la mondialisation du marché céréalier permet au Maroc d'importer le complément nécessaire, mais au prix d'une fragilité : le pays dépend de facteurs exogènes sur lesquels il a peu de prise (climat et politiques des grands pays exportateurs, spéculation sur les marchés à terme, taux de change pour les règlements, etc.).

2.4.Filière de transformation et organisation du marché intérieur.

La nature de la filière céréalière marocaine elle-même influence la dépendance. On note que la chaîne de valeur céréalière se compose d'agriculteurs (souvent de petite taille, peu intégrés aux marchés), de collecteurs/négociants, de stockeurs (silos portuaires et intérieurs, coopératives) et d'industriels meuniers et semouliers. La restructuration de l'aval de la filière dans le cadre d'un contrat-programme État-interprofession (2009-2020) a visé à moderniser les circuits de collecte et de transformation, et à améliorer les mécanismes de régulation du marché.

Cependant, dans la pratique, l'approvisionnement des minoteries industrielles dépend largement des importations de blé tendre de qualité panifiable, car la production locale (souvent de moindre qualité technologique, à faible taux de gluten) est en partie autoconsommée par les ruraux ou écoulée via les circuits traditionnels (meuneries artisanales) pour fabriquer du pain domestique. Les grandes minoteries, concentrées autour des centres urbains, tournent donc en bonne partie grâce au blé importé subventionné, notamment pour produire la « farine nationale de blé tendre » vendue à prix réglementé. La politique des subventions (abordée plus loin) a ainsi influencé la filière de transformation : en subventionnant la farine et le blé importé, l'État a potentiellement découragé l'écoulement du blé local sur le marché formel (les meuniers lui préférant l'importé compensé). De plus, la filière alimentation animale dépend du maïs importé et des résidus de meunerie (sons de blé), ce qui lie encore l'élevage et la transformation aux approvisionnements étrangers. On peut également évoquer le faible développement d'alternatives locales de transformation : par exemple, la production de pâtes et couscous repose sur le blé dur dont le Maroc est partiellement déficitaire, les brasseries sur l'orge importée les mauvaises années, etc. Ainsi, l'organisation du marché intérieur fait que toute tension sur les importations se transmet rapidement aux transformateurs puis aux consommateurs, faute de tampon suffisant via les stocks ou la production locale. Certes, l'ONICL joue un rôle de régulateur en surveillant les flux et en lançant des appels d'offres d'importation au besoin, mais son action ne peut compenser les faiblesses structurelles de la filière (morcellement amont, dépendance aval). La dépendance est donc aussi d'ordre systémique : un modèle agro-alimentaire orienté vers l'exportation de produits à haute valeur (primeurs, agrumes) et l'importation de produits de base bon marché (céréales, huiles, sucre) s'est installé, rendant le pays fortement tributaire de l'extérieur pour nourrir sa population. Cette orientation stratégique, privilégiant l'agro-export au détriment de la poursuite de l'autosuffisance sur les denrées de base, est aujourd'hui questionnée dans le débat public.

3. Enjeux de sécurité alimentaire liés à la dépendance céréalière

La sécurité alimentaire se définit classiquement selon quatre dimensions : disponibilité physique des aliments, accessibilité économique et géographique, stabilité de l'approvisionnement (dans le temps et face aux chocs) et utilisation ou qualité nutritionnelle. La dépendance céréalière du Maroc soulève des défis dans chacune de ces dimensions.

3.1. Disponibilité des céréales

Assurer la disponibilité suffisante en céréales est le premier pilier de la sécurité alimentaire. Dans le cas du Maroc, la disponibilité intérieure dépend du couplage production nationale +

importations. La variabilité de la production fait que, certaines années, la disponibilité totale pourrait être mise en péril sans un recours massif au marché international. Par exemple, en 2022, sans importations abondantes, le pays aurait connu une pénurie grave puisque la récolte domestique ne couvrait qu'un quart des besoins. D'une manière générale, la stratégie marocaine a été de garantir la disponibilité par l'importation : dès qu'un déficit se profile, l'ONICL et les opérateurs privés se mobilisent pour acheter les quantités manquantes sur le marché mondial. Cette politique a jusqu'à présent évité les ruptures d'approvisionnement – on n'a pas observé de disette céréalière dans le royaume depuis des décennies. Néanmoins, elle implique une dépendance vis-à-vis de l'extérieur : la disponibilité nationale est tributaire de la bonne marche des échanges mondiaux et de la capacité du Maroc à financer ses achats. Plusieurs risques pèsent sur cette disponibilité importée : risques logistiques (perturbation des ports, du transport maritime), risques géopolitiques (embargos, guerre coupant une route d'approvisionnement – la guerre en Ukraine en a été un exemple partiel), risques de marché (pénurie globale faisant flamber les prix et raréfiant l'offre exportable). Face à ces risques, la constitution de stocks stratégiques – abordée précédemment – est précisément un moyen d'assurer la disponibilité en toutes circonstances pendant un certain temps. Un autre enjeu est la disponibilité sur l'ensemble du territoire : les céréales importées arrivent par les ports (Casablanca, Jorf Lasfar, Nador, Tanger) et doivent ensuite être acheminées vers toutes les régions, y compris les zones enclavées. Des problèmes logistiques internes pourraient affecter temporairement la disponibilité locale (par ex. enclavement lors d'intempéries). Globalement, toutefois, le maillage du réseau de distribution (silos régionaux, marchés de gros, minoteries locales) permet de distribuer les céréales sur tout le territoire. En résumé, le Maroc parvient à assurer la disponibilité physique des céréales en combinant sa production (quand elle est suffisante) et des importations substantielles. Le véritable enjeu est de maintenir cette disponibilité en cas de crise majeure, ce qui justifie les efforts actuels pour augmenter la part de production locale (diversification variétale, irrigation) et stocker davantage.

3.2. Accessibilité économique et physique

La sécurité alimentaire n'est effective que si la population a accès aux aliments disponibles, c'est-à-dire si elle peut se les procurer physiquement et économiquement. Au Maroc, l'accessibilité économique des céréales (notamment du blé et de la farine) est un sujet sensible, compte tenu du poids du pain dans l'alimentation des ménages, en particulier les plus modestes. Pour garantir un accès financier, l'État a mis en place de longue date un système de subvention via la Caisse de Compensation : le prix de la « farine nationale de blé tendre » est administré à

un niveau artificiellement bas, permettant aux couches pauvres d'acheter du pain à prix modique. En 2022-2023, face à la flambée des cours mondiaux, le gouvernement a renforcé ce dispositif en accordant également des subventions à l'importation du blé tendre afin de couvrir l'écart entre le prix d'achat international et le prix de vente local. Ces subventions à l'import ont été prolongées jusqu'au printemps 2024. Grâce à elles, et à la suspension des droits de douane, la transmission des prix internationaux aux marchés intérieurs a été atténuée. Ainsi, malgré un prix du blé sur les marchés mondiaux ayant doublé, le consommateur marocain a pu continuer d'acheter sa baguette ou sa msemen sans hausse exorbitante. Cependant, ce soutien public a un coût budgétaire élevé, qui pèse sur les finances en cas de crise prolongée. L'accessibilité économique dépend aussi des revenus : en zone rurale, les ménages agricoles subissent paradoxalement de plein fouet les sécheresses (perte de récolte, donc de revenu) et peuvent rencontrer des difficultés à acheter les céréales nécessaires, devant parfois recourir à l'aide de l'État (distribution d'orge subventionnée pour le bétail, par exemple). L'accessibilité physique, quant à elle, est généralement assurée par un réseau commercial étoffé : même les villages retirés disposent d'épiceries vendant de la farine ou du grain, et les marchés hebdomadaires ruraux proposent du blé et de la semoule. Néanmoins, des disparités régionales existent dans l'accès : en périodes de pénurie locale, certaines zones enclavées ont pu connaître des hausses de prix ou un moindre approvisionnement jusqu'à l'organisation de convois (cas rapportés lors de sécheresses dans les années 1980). De nos jours, avec les améliorations en infrastructures, ce risque est amoindri. En conclusion, l'accessibilité aux céréales pour la population marocaine a été maintenue grâce à un fort engagement de l'État (subventions, distribution) et à un secteur privé efficace dans l'acheminement. Le défi sera de pérenniser cette accessibilité dans un contexte de coût d'importation croissant, sans creuser les inégalités (les plus pauvres étant les plus affectés en cas de retrait des subventions).

3.3. Stabilité des approvisionnements et des prix

La stabilité est la troisième dimension critique. Elle renvoie à la capacité d'assurer la sécurité alimentaire dans la durée et face aux chocs conjoncturels. Or, la dépendance céréalière engendre une instabilité potentielle : instabilité de la production (d'une année sur l'autre) et instabilité des prix (liée aux fluctuations du marché mondial). Du côté de la production, on l'a vu, l'irrégularité des récoltes crée une alternance de surplus relatifs et de déficits sévères. Cette instabilité de l'offre domestique a été historiquement lissée par la mobilisation des importations en complément variable chaque année. Cependant, sur le plan financier et logistique, cela signifie que certaines années (ex. 2023-24) le Maroc doit importer presque 10 Mt de céréales,

ce qui sollicite davantage les ports, les capacités de transport et de stockage, ainsi que les réserves en devises, alors qu'en d'autres années (ex. 2017-18) il n'en importera que 3 ou 4 Mt. Cette variabilité complique la planification à long terme et requiert une souplesse organisationnelle de la filière. Quant aux prix intérieurs, leur stabilité est un objectif majeur des pouvoirs publics pour préserver la paix sociale. Lorsque les cours mondiaux flambent, comme ce fut le cas début 2022 (avec +20 % d'inflation alimentaire en glissement annuel), l'État a dû augmenter substantiellement l'enveloppe de compensation pour geler le prix de la farine et du pain courants. Ces interventions ont réussi à ramener l'inflation alimentaire de 20 % à environ 4 % fin 2023, mais au prix d'un effort budgétaire lourd. La stabilité à moyen terme n'est pas garantie si les chocs se multiplient. Un autre volet de la stabilité est la stabilité politique et sociale : une hausse incontrôlée du prix du pain pourrait provoquer un vif mécontentement populaire (comme cela a pu être observé dans le passé dans d'autres pays de la région). Le Maroc l'a bien compris et met tout en œuvre pour éviter des fluctuations excessives des prix intérieurs des céréales et dérivés. Enfin, la stabilité doit s'entendre aussi en termes de sécurité d'approvisionnement : diversifier les fournisseurs et maintenir des stocks de réserve visent à éviter une rupture brutale (stabilité de l'offre). Dans l'ensemble, on peut dire que jusqu'à présent la stabilité alimentaire a été préservée, mais qu'elle repose sur un équilibre fragile et coûteux (importations permanentes, subventions, adaptation logistique), ce qui pose question sur la soutenabilité du modèle à long terme face à la multiplication des aléas.

3.4. Qualité nutritionnelle et utilisation

La dépendance céréalière soulève enfin la question de la qualité nutritionnelle de l'alimentation. Une sécurité alimentaire véritable ne se limite pas à des calories disponibles, mais intègre la diversité et la valeur nutritive. Or, l'alimentation marocaine, en partie à cause de l'héritage colonial et de l'urbanisation, est très centrée sur les céréales raffinées (pain blanc principalement). Les enquêtes montrent que plus de 75 % des calories consommées proviennent de trois types d'aliments importés ou subventionnés : céréales, sucres et huiles. Cette surconsommation relative de glucides simples s'accompagne d'une transition nutritionnelle problématique : en 2018, 61 % des Marocains étaient en surpoids et 21 % obèses, alors que l'obésité était quasi inexistante dans les années 1970. Cela traduit un déséquilibre alimentaire (excès de pain, pâtisseries, boissons sucrées, etc.) et une moindre part de produits frais (légumes, légumineuses, protéines) dans le régime moyen (ONU, 2018). La dépendance aux céréales, couplée aux politiques de subvention qui ont rendu le pain très bon marché, a pu encourager cette consommation élevée de farine blanche au détriment d'une alimentation plus

variée. Par ailleurs, la qualité des céréales importées elles-mêmes peut poser question : le blé importé, souvent de haute teneur boulangère, est parfois moins riche en minéraux ou en fibres que certaines variétés locales plus rustiques (comme l'orge ou le blé ancien). Cependant, cet aspect reste secondaire par rapport aux habitudes de transformation : la quasi-totalité des céréales consommées l'est sous forme raffinée (farine blanche), ce qui réduit l'apport en fibres et micronutriments. Des mesures de fortification (par exemple, ajout de fer et de vitamines dans la farine nationale) peuvent atténuer certains problèmes de carences, mais elles ne remplacent pas une diversification alimentaire. De ce point de vue, la souveraineté alimentaire recherchée par le Maroc ne vise pas seulement à produire plus de céréales localement, mais aussi à promouvoir des cultures alternatives riches sur le plan nutritionnel (légumineuses, fruits et légumes) et à encourager un régime plus équilibré. Il y a donc un enjeu de sensibilisation nutritionnelle pour orienter la demande des consommateurs. Enfin, la dimension d'utilisation inclut l'accès à l'eau potable et à la cuisson : ici, la dépendance céréalière n'a pas d'impact direct, si ce n'est l'implication que les ménages doivent disposer d'eau pour cuire les céréales (pain, couscous). En milieu rural isolé, lors de sécheresses, l'eau vient à manquer, ce qui peut indirectement nuire à la préparation des aliments de base – un autre rappel que sécurité hydrique et sécurité alimentaire sont liées.

En somme, la dépendance céréalière, en fragilisant la disponibilité endogène et en important massivement des denrées standardisées, soulève des défis pour les quatre piliers de la sécurité alimentaire au Maroc. La réponse publique à ces défis passe par une série de politiques et programmes spécifiques, que nous examinons ci-après.

4. Politiques publiques face à la dépendance céréalière

Les pouvoirs publics marocains sont pleinement conscients des enjeux liés à la dépendance céréalière et ont mis en place, surtout depuis les années 2000, divers instruments de politique agricole et alimentaire pour y répondre. Cela inclut aussi bien des stratégies de long terme visant à booster la production que des mesures conjoncturelles pour sécuriser l'approvisionnement et protéger les consommateurs.

4.1. Rôle de l'ONICL et régulation du marché céréalier

L'Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses (ONICL) est l'organe pivot de la politique céréalière marocaine. Établissement public créé dès les années 1930, il a vu ses attributions évoluer d'un monopole d'État sur les importations vers un rôle plus régulateur et de coordination aujourd'hui. L'ONICL assure une veille sur la situation des marchés et des stocks, centralise les informations sur la production nationale, et intervient sur instruction du

gouvernement pour lancer des appels d'offres internationaux d'importation lorsque cela est nécessaire pour combler le déficit national. Par exemple, c'est l'ONICL qui a piloté l'appel d'offres de février 2024 pour constituer le stock de 10 Mq de blé en quelques mois. Il administre également les quotas et subventions : il répartit entre les opérateurs (minotiers, négociants) les contingents de blé subventionné à importer ou à acheter localement, en assurant le versement des compensations financières prévues par l'État. En période normale, l'ONICL fixe parfois des prix de référence ou des prix minima de soutien à la production locale pour encourager les agriculteurs à écouler leur récolte sur le marché formel. Il gère en outre les programmes de développement de filières en collaboration avec les interprofessions (Fédération des négociants, Fédération des minotiers, etc.). En somme, l'ONICL est à la fois le chef d'orchestre et le filet de sécurité du marché céréalier : il s'assure que, malgré la libéralisation, l'intérêt général (sécurité alimentaire) soit préservé par des interventions appropriées. Son rôle a été renforcé lorsque les conditions l'exigent, par exemple en 2022-2023 où il a supervisé l'importation subventionnée massive de blé tendre pour maintenir l'offre nationale. Par ailleurs, l'ONICL suit la mise en place des infrastructures de stockage en partenariat public-privé, et dialogue avec les institutions internationales (FAO, Conseil international des céréales) pour échanger des informations et des bonnes pratiques. On peut donc dire que l'ONICL est un pilier institutionnel de la résilience face à la dépendance ; la pérennité de ses actions (et sa bonne gouvernance) est un élément déterminant du succès ou de l'échec des politiques publiques dans ce domaine.

4.2.Stratégies agricoles nationales (Plan Maroc Vert et Génération Green)

Sur le plan de la production, le Maroc a lancé des plans ambitieux pour moderniser son agriculture et améliorer son autosuffisance alimentaire. Le Plan Maroc Vert (PMV), mis en œuvre de 2008 à 2020, visait d'une part à développer des filières à haute valeur ajoutée pour l'exportation (pilier I), d'autre part à accompagner la petite agriculture dans l'amélioration des productions de base (pilier II). Concernant les céréales, le bilan du PMV est mitigé : d'un côté, des progrès techniques indéniables (comme l'augmentation des rendements évoquée plus haut, la diffusion du semis direct sur certaines superficies, l'adoption de variétés améliorées), de l'autre, la dépendance n'a pas été résorbée car les efforts ont surtout porté sur des cultures plus rentables. Le PMV a tout de même permis de redéfinir la notion de campagne céréalière moyenne : les responsables parlent désormais de 70 millions de quintaux comme référence moyenne, au lieu de 50 ou 60 Mq auparavant (Ministère de l'Agriculture, 2020). En pratique, sur la décennie d'application du PMV, l'autosuffisance céréalière oscillait autour de 60-65 % en année normale. Le plan a également encouragé des projets d'agrégation de petits céréaliers

autour d'opérateurs structurants, afin de mutualiser les équipements et d'améliorer la qualité (projets menés par l'Agence de Développement Agricole). Cependant, l'impact du PMV a été limité par la série de sécheresses de 2014-2016 qui ont annulé les gains.

En 2020, une nouvelle stratégie dénommée « Génération Green 2020-2030 » a pris le relais. Celle-ci met l'accent sur la souveraineté alimentaire et le capital humain, cherchant à impliquer les jeunes dans l'agriculture et à valoriser les filières locales. Dans le cadre de Génération Green, un contrat-programme spécifique à la filière céréalière et légumineuse (2021-2030) a été signé, doté d'un budget de 7,3 milliards de dirhams (Génération Green, 2021). L'objectif affiché est ambitieux : sécuriser 80 % des besoins céréaliers du pays d'ici 2030. Pour ce faire, le ministère de l'Agriculture prévoit de mobiliser un million d'hectares (en partie irrigués ou en irrigation d'appoint) exclusivement dédiés aux céréales et légumineuses, permettant de produire au moins 80 millions de quintaux par an quelles que soient les conditions climatiques. En pratique, cela implique de concentrer les efforts sur des variétés résistantes à la sécheresse (sélection variétale pour cycle court) et de généraliser l'irrigation d'appoint sur ces surfaces stratégiques. Le ministre de l'Agriculture a expliqué qu'en apportant seulement 1000 à 1500 m³ d'eau par hectare au bon moment (par exemple lors d'un retard de pluies), on peut « sauver la production » et atteindre l'objectif de rendement. Bien sûr, cela soulève la question de la ressource en eau dans un contexte de sécheresse prolongée : l'eau des barrages a été priorisée pour l'usage urbain ces dernières années, au détriment de l'irrigation agricole. La stratégie prévoit donc un effort de gestion intégrée de l'eau : améliorer l'efficacité des irrigations, développer des retenues collinaires, promouvoir la réutilisation des eaux usées épurées, et même sensibiliser les urbains à économiser l'eau potable pour en laisser à l'agriculture. Génération Green promeut également la diversification des assolements (réintroduire des légumineuses dans les rotations céréalières pour améliorer les sols et réduire les importations de protéagineux) et le renforcement de la mécanisation chez les céréaliers (tracteurs, moissonneuses, semoirs directs, etc.). En somme, la politique agricole actuelle vise à accroître la résilience productive face aux aléas. Atteindre 80 Mq de production chaque année, contre une moyenne actuelle de 55 Mq, serait un saut significatif vers l'autosuffisance en blé. Les prochaines années diront si ces objectifs peuvent être tenus, mais ils traduisent en tout cas une volonté politique forte de réduire la dépendance.

4.3. Subventions et stabilisation des prix internes.

La politique de subvention des produits de base est un autre volet crucial de l'action publique liée aux céréales. Via la Caisse de Compensation, l'État subventionne depuis des décennies

certaines denrées stratégiques : le sucre, le gaz butane et la farine de blé tendre. Cette dernière, dite farine nationale, est vendue à un prix administré inférieur au marché, la différence étant remboursée aux minotiers. En 2023-2024, face à la hausse des coûts d'importation, le gouvernement a confirmé la poursuite de ces subventions sur la farine de blé tendre (ainsi que sur le sucre et le butane) pour préserver le pouvoir d'achat des citoyens. De plus, des subventions spécifiques à l'importation ont été instaurées en 2022 puis prolongées, couvrant une partie du coût d'achat du blé étranger par les opérateurs, de manière à ce que le prix de revient local reste stable. Ces mécanismes ont un double effet : stabiliser les prix intérieurs (éviter des hausses brutales du prix du pain) et assurer l'approvisionnement (en incitant les opérateurs à importer malgré des cours élevés, puisqu'ils sont compensés). En période de récolte locale, l'État intervient parfois aussi via des prix de soutien : par exemple, il peut fixer un prix d'achat minimum du blé national aux coopératives, afin d'écouler la récolte à un tarif rémunérateur pour les agriculteurs, quitte à exporter ou à stocker le surplus. Cependant, ces interventions se heurtent à des contraintes budgétaires importantes. Le système de compensation a coûté cher dans les années de flambée (plusieurs milliards de dirhams par an). Des réformes ont été envisagées pour mieux cibler les subventions (par ex. subventionner directement les ménages pauvres plutôt que le prix de tous), mais face à la sensibilité du sujet, peu de changements ont été réalisés jusqu'à présent. En outre, il existe un soutien indirect aux agriculteurs céréaliers via la subvention des intrants (semences certifiées vendues à prix réduit, subventions sur les équipements de conservation des sols, etc.), dans le but d'augmenter la productivité. On peut citer également la mise en place d'assurances agricoles contre la sécheresse pour les céréaliers (programme assuré par la MAMDA, avec subvention de l'État), afin de compenser en partie les pertes de rendement en cas d'aléa climatique. Ce dispositif, encore en déploiement, vise à protéger les revenus des agriculteurs et éviter leur découragement vis-à-vis de la culture céréalière après des épisodes calamiteux. Globalement, on constate que l'État marocain joue un rôle d'amortisseur à la fois pour les producteurs (soutien à la production, assurances) et pour les consommateurs (subventions à la consommation), afin de maintenir l'équilibre du système céréales dans un contexte externe instable.

4.4. Partenariats internationaux et coopération.

La dépendance aux importations a également été gérée par le biais de partenariats et accords internationaux. Sur le plan commercial, le Maroc a signé des accords de libre-échange qui ont un impact sur les flux céréaliers : avec l'UE (accord agricole de 2012 libéralisant progressivement 70 % des échanges en 10 ans), avec les États-Unis (accord de 2006 prévoyant

des contingents de blé américain à droit réduit), et plus récemment avec d'autres pays d'Europe de l'Est ou d'Amérique du Sud. Ces accords assurent au Maroc un accès relativement ouvert aux marchés d'exportateurs majeurs de céréales, ce qui est un atout pour sécuriser ses achats (peu de risques de barrières tarifaires restrictives sur ses importations). En revanche, ils mettent aussi les producteurs locaux en concurrence potentielle avec des céréales importées à bas prix en cas de récolte excédentaire – d'où la nécessité de mécanismes de sauvegarde. Sur le plan de la coopération, le Maroc collabore avec des organismes internationaux comme la FAO et le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Par exemple, le Système Mondial d'Information et d'Alerte Rapide (SMIAR) de la FAO suit de près la situation marocaine et publie des notes qui éclairent les décisions gouvernementales. Le Maroc participe aussi aux échanges du Groupe de Sécurité Alimentaire Arabe, cherchant à développer une coordination régionale (par ex., constitution de stocks régionaux, ou facilitation des échanges intra-arabes de blé). On peut également mentionner la coopération Sud-Sud : le Maroc a, par le passé, fourni de l'aide alimentaire (céréales) à des pays africains en difficulté, et pourrait en retour compter sur un soutien si la situation l'exigeait. Enfin, au niveau de la recherche agronomique, le Maroc accueille sur son sol des centres du CGIAR comme l'ICARDA (spécialisé dans l'agriculture en zones arides) qui développent des variétés de blé et d'orge résistantes à la sécheresse, diffusées ensuite chez les agriculteurs. Ces efforts de recherche internationaux sont un élément de partenariat non négligeable pour renforcer, à terme, la productivité céréalière du pays. En somme, face à la mondialisation des défis, le Maroc a cherché à multiplier les alliances – commerciales, scientifiques, institutionnelles – afin de réduire les risques liés à sa dépendance et éventuellement d'en tirer parti (par exemple, accès à des financements étrangers pour moderniser l'irrigation, etc.).

Après ce tour d'horizon des politiques publiques actuelles, il convient d'examiner quelles sont les perspectives d'amélioration et de résilience envisageables pour le Maroc, afin de consolider sa sécurité alimentaire céréalière à l'horizon 2030 et au-delà.

5. Pistes de résilience et perspectives de renforcement de la souveraineté alimentaire

Réduire la dépendance céréalière et renforcer la résilience du système agro-alimentaire marocain nécessitent une approche multidimensionnelle. Voici quelques pistes et leviers d'action susceptibles d'accroître la souveraineté alimentaire du Royaume face aux chocs à venir.

5.1. Diversification des cultures et des régimes alimentaires

L'une des stratégies de résilience consiste à diversifier tant la production agricole que l'alimentation des consommateurs (Channaje, 2024). Sur le plan de la production, cela signifie sortir du quasi-monoculture céréalière dans les zones marginales et encourager des cultures alternatives plus résistantes ou complémentaires. Par exemple, promouvoir la culture du sorgho ou du maïs pluvial dans certaines régions pourrait offrir des rendements plus fiables en année sèche que le blé, tout en réduisant les besoins d'importation de maïs fourrager. De même, relancer la production de légumineuses (pois chiches, lentilles, fèves) – cultures traditionnellement présentes au Maroc mais déclinantes – présente un double avantage : enrichir les sols en azote (bénéfice agronomique pour les rotations céréalières) et améliorer l'autonomie en protéines végétales, diminuant les importations de lentilles ou de soja. Le contrat-programme actuel prévoit d'ailleurs une association céréales-légumineuses sur le million d'hectares irrigués ciblés, ce qui va dans ce sens. Sur le plan de la consommation, diversifier l'alimentation permettrait de diluer la pression sur le blé : par exemple, encourager la consommation de produits à base d'orge (très nutritive et locale), de maïs ou de millet dans les recettes traditionnelles, ou encore promouvoir la pomme de terre, le couscous d'orge, etc. Des campagnes de sensibilisation nutritionnelle pourraient valoriser ces aliments tout en luttant contre les déséquilibres (trop de pain blanc). Certes, modifier les habitudes alimentaires est un chantier de longue haleine, mais cela peut contribuer à une demande plus flexible face aux aléas (si le blé manque, d'autres féculents peuvent prendre le relais sans compromettre la sécurité alimentaire). Enfin, au sein même des céréales, il s'agit de diversifier le patrimoine variétal cultivé : développer des variétés locales de blés et d'orges adaptées aux terroirs et au changement climatique (par ex. variétés Oasis pour zones arides), pour éviter la dépendance à quelques variétés potentiellement vulnérables à une nouvelle maladie ou à la sécheresse. La biodiversité cultivée est un atout de résilience souvent sous-estimé. Le Maroc, berceau de certaines variétés traditionnelles (blé de Tafoughalt, orge de l'Atlas, etc.), pourrait gagner à les préserver et les améliorer en parallèle des variétés modernes.

5.2. Renforcement des stocks stratégiques et des capacités de réponse aux crises

Comme analysé précédemment, la mise en place de stocks stratégiques de céréales est l'une des pierres angulaires pour réduire la vulnérabilité immédiate. Il convient de mener à terme le projet de stock de réserve 4-6 mois, en s'assurant que les infrastructures de stockage suivent (ONICL/FNCL, 2025). Un point important sera de définir les modalités de gestion de ces stocks: rotation des stocks pour éviter le vieillissement des grains, règles de déclenchement de

l'utilisation (par exemple, libérer du stock dès que les prix dépassent un certain seuil, ou en cas de rupture d'approvisionnement), financement du renouvellement du stock, etc. Le Maroc peut s'inspirer d'expériences étrangères (l'Égypte, par exemple, maintien des stocks de blé équivalents à 5-6 mois de consommation en tout temps). En complément des stocks physiques, le pays pourrait explorer des instruments de stockage virtuel via les marchés financiers, par exemple en souscrivant des options d'achat sur du blé à l'avance, de manière à se prémunir contre une envolée future des cours (ce serait une sorte de stock financier). Par ailleurs, renforcer la résilience c'est aussi améliorer les plans d'urgence : disposer de protocoles clairs en cas de crise céréalière grave (comme en 2007-2008 ou en 2022), établir un système d'alerte précoce des ménages vulnérables pour fournir rapidement une aide alimentaire si nécessaire, etc. La récente intégration du Maroc au programme AMI (Agricultural Market Information) de la FAO et au dispositif de réserve alimentaire arabe va dans le sens d'une meilleure réactivité face aux crises régionales. Localement, des banques de céréales communautaires pourraient être encouragées (sous forme de coopératives stockant une partie de la récolte en commun, avec soutien public) afin de créer des mini-stocks de proximité dans les zones enclavées. Ces micro-réserves, gérées au niveau villageois ou provincial, ont prouvé leur utilité dans certains pays sahéliens pour tamponner les soubresauts du marché. En résumé, bâtir la résilience passe par le stockage (à différentes échelles) et par la mise en place de mécanismes de gestion de crise robustes, ce qui nécessite coordination institutionnelle et ressources financières, mais apporte une assurance inestimable (Chaabi, 2023).

5.3.Mécanismes de financement innovants et assurance

La question financière est centrale : comment financer les importations en cas de flambée des prix ? comment indemniser les agriculteurs en cas de sécheresse ? Des mécanismes innovants peuvent être mobilisés. Par exemple, le Maroc a déjà recours à des assurances indexées sur la météo pour la sécheresse agricole ; il pourrait étendre ces couvertures ou négocier des assurances climatiques au niveau souverain (comme l'ARC, African Risk Capacity, qui indemnise les États en cas de choc climatique majeur). Un autre outil est la création de fonds de stabilisation : constituer en période faste un fonds financier alimenté par une fraction des recettes (ou des économies réalisées lorsque les cours sont bas) pour l'utiliser en période de crise des prix. Ce serait un peu analogue au fonds de compensation, mais avec une gouvernance anticipative. Par ailleurs, la mobilisation de lignes de crédit d'urgence auprès d'institutions internationales (FMI, Banque mondiale) dédiées à la sécurité alimentaire pourrait être prévue : le FMI a par exemple mis en place en 2022 une Facilité de financement pour la crise alimentaire.

Avoir ce type de filet financier rassure sur la capacité du pays à payer les cargaisons même en période de disette budgétaire. Sur le plan interne, l'encouragement de la finance participative (sukuks agricoles, coopératives d'investissement) pourrait drainer de l'épargne nationale vers le secteur agricole pour moderniser les cultures céréalières (irrigation goutte-à-goutte, machinerie) sans dépendre exclusivement du budget de l'État. Enfin, une meilleure intégration des marchés (bourses de commerce agricoles) pourrait permettre aux producteurs et commerçants marocains de se couvrir contre la volatilité des prix. Actuellement, les agriculteurs locaux subissent souvent la baisse des prix en année abondante et ne profitent pas forcément de la hausse en année de pénurie (car ce sont les importateurs qui arbitrent). La création d'une bourse céréalière nationale ou régionale pourrait fluidifier les échanges et fournir des indicateurs de prix transparents, voire des contrats à terme locaux. En somme, une résilience financière accrue aiderait à absorber les chocs sans briser la chaîne d'approvisionnement ou sacrifier les agriculteurs.

5.4.Coordination interinstitutionnelle et gouvernance adaptative

Les défis de la dépendance céréalière sont transversaux, impliquant le ministère de l'Agriculture, celui des Finances (compensation), du Commerce (importations), de l'Intérieur (distribution dans les provinces), de l'Équipement (infrastructures hydrauliques) et bien sûr des Affaires étrangères (accords commerciaux). Une meilleure coordination interinstitutionnelle est indispensable pour articuler ces efforts. Par exemple, la gestion de l'eau pour l'irrigation céréalière nécessite une concertation entre le Ministère de l'Agriculture et celui de l'Eau : décider combien de volumes d'eau allouer à l'agriculture en cas de sécheresse, ce qui a un impact direct sur la production céréalière et donc sur les besoins d'importation. Le ministre de l'Agriculture a récemment plaidé pour un arbitrage plus équilibré de la ressource en eau même en faveur de l'agriculture (il évoquait l'exemple de Casablanca qui consomme l'eau destinée à l'irrigation de Doukkala). Ces arbitrages complexes ne peuvent être tranchés qu'au plus haut niveau, d'où l'importance de commissions interministérielles de suivi de la sécurité alimentaire. Par ailleurs, au sein de la chaîne de valeur, il faut améliorer la concertation public-privé : impliquer étroitement les interprofessions (FNCL, Fédération des minotiers, associations d'agriculteurs) dans l'élaboration des politiques et la gestion des stocks stratégiques, afin d'assurer leur adhésion et leur efficacité opérationnelle. La table ronde organisée en 2025 en marge du SIAM sur le stock stratégique réunissant le gouvernement et la FNCL est un bon exemple d'une approche participative pour un projet de filière. Enfin, la gouvernance territoriale doit être mobilisée : les conseils régionaux et provinciaux d'agriculture pourraient

jouer un rôle dans l'identification des zones prioritaires pour les cultures stratégiques, dans la mise en place de réserves locales, ou dans le suivi de la distribution des intrants subventionnés. Une gouvernance décentralisée permet d'affiner les solutions aux spécificités locales (par exemple, telle province pourrait décider de miser sur l'orge résistant plutôt que le blé, avec l'appui technique de l'INRA local). En un mot, la résilience passe par une gouvernance agile, capable d'anticiper (grâce aux données, à la recherche) et de réagir vite (grâce à des circuits de décision clairs et à l'implication de tous les acteurs concernés).

5.5. Adaptation au changement climatique et durabilité

Construire la résilience céréalière c'est s'adapter au contexte climatique futur. Les projections annoncent une tendance à l'aridification dans une grande partie du Maroc, avec des périodes sèches plus fréquentes et des épisodes de pluie plus intenses mais plus courts. La stratégie doit donc intégrer la gestion durable des ressources naturelles. Cela inclut la préservation des sols (l'agriculture de conservation, comme le semis direct, doit être étendue pour maintenir l'humidité des sols et éviter l'érosion), la recharge des nappes phréatiques (par exemple via des techniques de collecte des eaux pluviales ou d'irrigation localisée), et la sélection de cultures moins gourmandes en eau. Le développement de blés résistants à la sécheresse par l'INRA marocain est prometteur : des variétés à cycle raccourci, semées plus tard et récoltées plus tôt, échappant ainsi aux périodes critiques de sécheresse, ont déjà permis d'augmenter le rendement national moyen de 25 % entre les années 2000 et la fin des années 2010. Atteindre une production de 80 Mq même en année sèche, comme l'espère le ministère, repose en grande partie sur ces innovations variétales combinées à l'irrigation complémentaire. Par ailleurs, la réduction des pertes post-récolte fait aussi partie de la résilience : améliorer le stockage chez les agriculteurs et les coopératives (silos métalliques, formation à la conservation) permettrait de sauver une portion significative de la récolte qui sinon est perdue par infestation ou humidité, et donc de réduire d'autant les besoins d'import. Enfin, la durabilité commande d'intégrer la dimension sociale : assurer de meilleurs revenus aux céréaliers (par des filières courtes, des labels qualité pour les blés locaux, etc.) afin qu'ils ne se détournent pas de cette culture stratégique. Valoriser le métier d'agriculteur céréalier, inciter la jeunesse rurale à y voir une opportunité (par la mécanisation, la digitalisation agricole, etc.), tout cela contribuera à maintenir une base productive nationale dynamique.

En synthèse, les pistes de résilience couvrent un large spectre, de l'agronomie aux finances en passant par la gouvernance. Il ne s'agit pas de choisir une seule voie, mais bien de combiner les

leviers de manière cohérente pour progressivement réduire la dépendance sans compromettre la sécurité alimentaire et la stabilité sociale.

Conclusion

La dépendance céréalière du Maroc est le résultat de facteurs structurels (climat, démographie, choix économiques) qui ne peuvent être transformés du jour au lendemain. Néanmoins, la prise de conscience des risques qu'elle induit – exacerbée par les crises récentes – a conduit les autorités et la société civile à engager une réflexion de fond sur la souveraineté alimentaire du pays. À l'horizon 2030, le Maroc ambitionne de retrouver une plus grande marge d'autonomie vis-à-vis des marchés extérieurs pour l'approvisionnement en denrées stratégiques. Les objectifs déclarés, tels que couvrir 80 % des besoins céréaliers par la production nationale, traduisent cette volonté politique. S'ils sont atteints, le pays aura considérablement renforcé sa sécurité alimentaire, diminuant son exposition aux chocs mondiaux et améliorant sa balance commerciale agricole.

Toutefois, les défis restent nombreux sur la route de la souveraineté alimentaire. D'abord, le défi climatique : même en mobilisant un million d'hectares irrigués, la disponibilité en eau et l'efficacité de l'irrigation détermineront largement le succès des récoltes. Il faudra sans doute faire des choix difficiles dans l'allocation de l'eau entre usages urbains et agricoles, et investir dans des solutions innovantes (dessalement pour l'agriculture, variétés encore plus tolérantes à la sécheresse, etc.). Ensuite, le défi économique : la poursuite du soutien public aux filières agricoles doit s'accompagner d'une amélioration de la productivité et de la compétitivité, sous peine de peser lourdement sur le budget de l'État. Trouver le bon équilibre entre incitations de marché et intervention publique sera un exercice délicat.

Le Maroc devra également veiller à ce que l'aspiration à l'autosuffisance ne se traduise pas par un repli autarcique, mais au contraire par une résilience ouverte. Cela signifie continuer à diversifier ses partenaires commerciaux, renforcer la coopération régionale (par exemple, une réserve maghrébine de sécurité alimentaire pourrait être envisagée) et échanger des savoir-faire. La souveraineté alimentaire ne veut pas dire tout produire soi-même, mais plutôt garantir en permanence l'accès pour sa population à une nourriture suffisante et saine, ce qui peut passer par une combinaison de production locale robuste et d'accords internationaux sécurisés.

Un aspect encourageant est la mobilisation croissante autour de ces questions : les débats sur le modèle agricole, la sécurité alimentaire, la gestion de l'eau, prennent une place centrale dans l'espace public marocain, des salons agricoles aux médias en passant par la recherche académique. Cette prise de conscience collective est un atout pour faire émerger des solutions

nouvelles et pour ancrer dans la durée les politiques nécessaires, au-delà des alternances gouvernementales. En outre, la jeunesse marocaine, de plus en plus formée et connectée, pourrait apporter des réponses innovantes (agritech, optimisation des cultures via l'IA, etc.) pour relever le défi de nourrir le pays de manière durable.

En conclusion, le Maroc de 2030 pourrait voir se dessiner les contours d'une souveraineté céréalière renforcée : des silos bien remplis avant chaque moisson, des champs de blé résistant fièrement aux aléas climatiques, des marchés où le pain reste abondant et accessible à tous, et des agriculteurs justement rémunérés pour leurs efforts. Cela ne signifie pas l'éradication totale des importations – lesquelles continueront à jouer un rôle pour lisser les déficits – mais une dépendance n'étant plus synonyme de fragilité extrême. Le chemin à parcourir reste exigeant, mais les perspectives de résilience esquissées dans cet article montrent qu'il est possible pour le Maroc de rééquilibrer sa balance céréalière et d'assurer ainsi, à l'horizon 2030, une sécurité alimentaire plus affermie, gage de stabilité et de prospérité pour l'ensemble de la nation.

BIBLIOGRAPHIE

- Belmahi, M. *et al.* (2023). Sustainability assessment of the main cereals market in Morocco. *European Journal of Sustainable Development*, 12(2), 135-150.
- Chaabi, C. (2023). Le blé face au défi de la souveraineté alimentaire. *Médias24*, 2 mai 2023.
- Channaje, A. (2024). SMIAR : Comment le Maroc assure-t-il sa sécurité alimentaire ? *L'Opinion*, 31 mars 2024.
- Khatla, K. (2024). Stock stratégique de blé tendre : près de 12 millions de quintaux sécurisés. *Médias24*, 16 avril 2024.
- Maboudi, R. (2025). La dépendance marocaine aux importations de céréales atteint près de 80 %, un chiffre alarmant. *Barlamane.com*, 4 mars 2025.
- Ministère de l'Agriculture (Maroc). (2024). *Communiqué du 25 mai 2024 – Céréales : production prévisionnelle estimée à 31,2 Mqx en 2023/2024*.
- Nord Céréales (2021), Le Maroc et les céréales : un équilibre entre production et importations, 5 mai 2021.
- ONICL / FNCL. (2025). Céréales : le projet de stock stratégique prend enfin forme. *LesEco*, 25 avril 2025.
- ONU, (2018). *Country Strategic Plan – Morocco*. WFP Executive Board.
- Royaume du Maroc, Ministère de l'Agriculture. (2020). *Bilan du Plan Maroc Vert 2008-2019*.
- Royaume du Maroc – Stratégie Génération Green. (2021). *Contrat-Programme Filière Céréalière et Légumineuse 2021-2030*.